

I - LE PACTE LINGUISTIQUE

Genèse et contexte du Pacte libanais

Depuis l'adoption de la Résolution sur la langue française par les Chefs d'États et de gouvernements lors du Sommet de Québec, en octobre 2008, les autorités libanaises ont manifesté à plusieurs reprises leur intérêt pour la conclusion d'un Pacte linguistique. Le président de la République, S.E. le Général Michel Sleiman et le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, sont convenus d'en faire examiner les conditions d'établissement à l'occasion d'une mission officielle de la Francophonie (OIF, AUF et TV5MONDE), qui s'est rendue à Beyrouth les 1^{er}, 2 et 3 mars 2010.

Coordonnée par le représentant personnel du Président de la République libanaise, la mission de la Francophonie répondait à la volonté politique clairement affichée par les autorités libanaises d'entretenir une dynamique favorable au français pour conserver et renforcer le caractère trilingue du Liban. Cette volonté avait été tout particulièrement exprimée lors de la mission de l'envoyée spéciale du Secrétaire général de la Francophonie au Liban en septembre 2008.

Grandes lignes du Plan d'action

A partir du constat dressé à partir de la mission de mars 2010, en concertation avec les autorités libanaises, de la situation du français dans les différents secteurs de la société et de sa place dans le système éducatif, certaines priorités ont été dégagées et ont permis, à l'issue d'échanges entre toutes les parties au Pacte, d'élaborer le contenu d'un plan d'action cadre qui porte sur trois volets : enseignement, culture et environnement francophone.

Les financements et contributions des différentes parties ainsi que le calendrier de sa mise en œuvre seront précisés dans un plan de travail pluriannuel à établir en coopération avec l'OIF et les opérateurs de la Francophonie concernés et dont les axes prioritaires concerneront trois domaines :

1 - L'enseignement

- Conforter et, dans certains cas, restaurer la place de la langue française dans l'enseignement public par des dispositions législatives et/ou réglementaires appropriées.
- Auditer les filières de formation initiale des professeurs de et en français et rénover les méthodes et les outils (utilisation du multimédia, des technologies de l'information et de la communication et mise en place de l'Initiative pour la formation à distance des maîtres, IFADEM).
- Systématiser et moderniser, en l'adaptant aux profils des enseignants et en tenant compte de la langue nationale, l'arabe, la formation continue des enseignants et des formateurs spécialisés (par exemple dans les Forces armées et de sécurité).
- Appuyer les filières francophones et en développer de nouvelles.
- Poursuivre les efforts de formation au français des fonctionnaires.

2 - La culture

- Poursuivre le développement du réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).
- Pérenniser la présence hertzienne de TV5MONDE et renforcer la présence de programmes et de films en français sur les chaînes de télévision et de radio publiques et dans les salles de cinéma (avec sous-titrage en arabe).
- Assurer la présence et la promotion des œuvres, des auteurs et des artistes francophones.

3 - L'environnement francophone

- Développer le tourisme francophone : production et traduction des supports de communication et d'information à destination des touristes ; coproduction de « vignettes » audiovisuelles de promotion, formations des professionnels au français ; labellisation des hôtels plurilingues...
- Généralisation de la signalisation et de l'information publique trilingues sur tous les supports (affichage, sites Internet, signalétique...).
- Lancer une campagne de sensibilisation sur l'utilité de l'apprentissage du français.

II - QUELQUES DONNEES SUR LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LE PAYS

(Source principale : Observatoire de la langue française de l'OIF, *La langue française dans le monde*, Nathan, 2010)

Francophonie

L'ensemble de la population libanaise (4,2 millions de personnes) parle l'arabe, la langue officielle. Le nombre de francophones est estimé à environ 1,6 M, soit 38 % de la population (chiffre de 2003). Toutefois aucune statistique fiable n'est disponible et la population réellement francophone pourrait être proche de 50 %. Le français est, comme l'anglais, à la fois langue d'enseignement (matières scientifiques), langue seconde et langue étrangère.

Enseignement

Les principales langues d'enseignement au primaire sont le français (68 %) et l'anglais (32 %), tandis qu'au secondaire, les pourcentages sont inversés. Dans le cycle supérieur, le français occupe 55% de l'enseignement ; l'anglais et l'arabe se partagent le reste.

Le système éducatif libanais est structurellement bilingue (arabe-français ou arabe-anglais). La langue d'enseignement ne change pas au cours de la scolarité mais l'élève peut au moment des examens choisir l'arabe (cas très fréquent).

600 000 élèves sur 900 000 sont encore scolarisés dans des écoles francophones (publiques et privées), au sein desquelles l'enseignement des mathématiques et des sciences est assuré en français, mais ce nombre a baissé de dix points en dix ans, selon les chiffres du Centre de recherche et de développement pédagogiques rattaché au ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, si le français demeure la langue d'enseignement majoritaire dans l'enseignement public, le secteur privé voit rapidement se développer des écoles et universités anglophones. Nombreux sont ceux qui ont fait des études scolaires en français et qui adoptent l'anglais pour les études universitaires en espérant ainsi augmenter leurs chances d'emploi.

Il existe 12 départements spécialisés de français regroupant plus près de 3 000 étudiants et huit filières francophones dans les universités (sciences économiques et gestion, sciences juridiques, sciences politiques et informatique et technologies de l'information et de la communication).

De nouvelles filières francophones universitaires s'ouvrent, les écoles publiques francophones sont dynamiques, les lycées privés à programme français ont de longues listes d'attente pour les demandes d'inscription et les effectifs des universités francophones durant ces dernières années sont en augmentation.